

2.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318440-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023
SEANCE DU 26 JUIN 2023**

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Luc MONNET donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Mickaël HIRAUX.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Loïc CATHELAIN, Stéphane DIEUSAERT, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Michel PLOUY, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Patrick VALOIS, Philippe WAYMEL.

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2023.

Vu le rapport DGAREAS/2023/212

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille,

DECIDE à l'unanimité:

- d'approuver les fiches-actions pour 2023 au titre de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », ci-jointes en annexes 2 et 5 ;
 - d'approuver les termes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) au titre de l'année 2023, ci-jointe en annexe 1, entre le Département du Nord et l'Etat, définissant les engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Pacte des Solidarités, dont le soutien financier de l'Etat à hauteur de 13 227 009 € ;
 - d'approuver les termes de la convention « Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » au titre de l'année 2023, ci-jointe en annexe 4, entre le Département du Nord, l'Etat et le Pas-de-Calais, définissant pour le bassin minier les engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le soutien financier de l'Etat à hauteur de 500 000 € ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions pour 2023, au titre de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 31.

59 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 11 pouvoirs.

Monsieur CAREMELLE Olivier, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Il est donc compté absent sans procuration pour ce vote.

Mesdames DELRUE et GREAUME, ainsi que Messieurs CAREMELLE Yannick et MANIER, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 17 h 32.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	11
Absents sans procuration :	17
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	65 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	65
Majorité des suffrages exprimés :	33
Pour :	65 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS, Madame DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE



CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI (CALPAE)

ANNEE 2023

Montant : 13 227 009 €

Entre

L'État, représenté par M. Georges-François LECLERC, Préfet du Département du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

Le Département du Nord, représenté par M. Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1/2019/24 du 4 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SD PAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »,

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/2020/181 du 20 octobre 2020 modificative relative aux avenants 2020 aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi,

Vu l'instruction N° DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/2022/19 du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2022,

Vu l'instruction n° DGCS/SDB1B/DILPL/DGEFP/2023/9 du 31 janvier 2023 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2023,

Vu la précédente convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, signée le 18 décembre 2018 entre l'Etat et le Département du Nord, jointe en annexe,

Vu les avenants 2019, 2020 et 2021 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021, signés respectivement les 26/08/2019, 12/12/2019, 13/11/2020 et le 16/07/2021, joints en annexe,

Vu la précédente convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2022, signée le 14 septembre 2022 entre l'Etat et le Département du Nord, jointe en annexe,

Vu la délibération DGAREAS/2023/212 du Conseil départemental du Nord en date du 26 juin 2023 autorisant le Président du Conseil départemental du Nord à signer la présente convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu dès 2019 la conclusion de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les Départements, pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021, qui ont été prolongées en 2022, afin de tenir compte des retards pris durant la crise sanitaire et d'atteindre les cibles fixées pour 2022.

Dans le cadre du Pacte des solidarités qui prolonge la Stratégie pauvreté, il est prévu le déploiement d'une nouvelle démarche de contractualisation avec les collectivités territoriales à partir du 1er janvier 2024 via la signature de Pactes locaux des solidarités. Afin d'assurer la transition d'ici 2024, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées ainsi que le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ont décidé la prolongation des actuelles CALPAE avec les conseils départementaux jusqu'au 31 décembre 2023.

Aussi, la présente convention s'inscrit dans la continuité des précédentes contractualisations entre l'Etat et le Département et dans la nécessaire prise en compte des travaux de France Travail et de lutte contre le non recours. Elle se recentre, s'agissant des mesures socles, sur 2 objectifs prioritaires : l'insertion des bénéficiaires du RSA d'une part et l'accès aux droits d'autre part.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le Préfet et le Président du conseil départemental du Nord définissent des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Pacte des Solidarités.

Ces engagements réciproques se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec l'État, ses partenaires et des personnes concernées.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et du Département sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉTAT

Cette contractualisation suppose à minima une égalité des parties et des engagements tant du Département que de l'État.

Les engagements sont définis conjointement par l'État et le Département dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi que la région), les partenaires associatifs et des personnes concernées, lequel peut prendre la forme d'un comité de pilotage départemental réuni régulièrement ; dans cette perspective les acteurs de la protection sociale et de l'emploi (Pôle emploi, CNAF, CCMSA, CNAM, CNAV) seront mobilisés.

Les partenaires territoriaux peuvent, s'ils le souhaitent, prendre part à la convention, avec l'accord de l'État et du Département.

2.1. Les engagements concourant à la mise en œuvre de la stratégie

La convention porte sur un socle commun d'objectifs. Chaque mesure socle comporte des indicateurs de suivi que le Département renseigne annuellement dans un tableau correspondant.

Au-delà de ce socle d'engagements, le Département s'engage à réaliser des actions, également accompagnées d'indicateurs de résultats, qu'il propose et qui s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

L'ensemble de ces engagements sont décrits dans les annexes : 1-tableau des engagements, 2-fiches actions et 3-tableau des indicateurs.

2.2. Les engagements financiers de l'État et du Département

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre de la présente convention, pour la réalisation des actions décrites à l'article 2.1.

Au titre de l'année 2023, le soutien financier de l'Etat s'élève à un montant de **13 227 009 €**.

Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif annexé à la présente convention.

Le Département s'engage à transmettre l'ensemble des fiches-actions et à préciser celles qui seraient modifiées ou nouvellement créées, par rapport à la précédente convention 202 , ainsi que le calendrier de réalisation de ces actions, lequel ne devra pas dépasser l'échéance de la présente convention.

2.3. Suivi et évaluation de la convention

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies entre le préfet de département et le conseil départemental, en lien avec le préfet de région.

Le Département est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ce rapport contient un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés, il précise en annexe l'exécution budgétaire des crédits contractualisés dans un tableau financier et le renseignement de la matrice des indicateurs des engagements contractualisés. Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération départementale en vue d'une transmission au préfet de région et au préfet de département au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant la réalisation des actions. Il est mis en ligne sur l'espace numérique de travail de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et présenté lors d'une conférence régionale des acteurs.

A l'issue du processus d'évaluation de l'exécution des actions déployées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le Département s'engage à compléter la matrice des indicateurs annexée à la convention, des résultats obtenus.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

La contribution fera l'objet d'un versement annuel.

La contribution financière sera créditée sur le compte du Département du Nord.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Département du Nord

Code établissement : 2259 000 1801 244

Code guichet : 00468

Numéro de compte : C5990000000-42

Clé RIB : 42

IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9900 0000 042

BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Nord.

Le comptable assignataire de la dépense est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Somme.

Au titre de l'année 2023, le montant global de la contractualisation entre l'État et le Département du Nord est de **27 302 128 €**. Pour cette année, le soutien financier de l'État est de **13 227 009 €**, et le soutien financier du Département du Nord est de **14 075 119 €**.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 19 « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », sous-action 01 « Contractualisation avec les CD », du budget de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », selon le programme d'action suivant :

- ✓ Action 1 (fiche 1.1) : Insertion des ARSA/garantie d'activité, pour un montant de **7 094 940 €** au titre de 2023,
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191907 "GA/Insertion BRSA", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)

- ✓ Action 2 (fiches 1.2 à 1.4) : Insertion des jeunes, pour un montant de **2 026 597 €** au titre de 2023 (ateliers d'insertions pour les jeunes en grandes difficultés : 492 847 € / accompagner vers l'emploi les jeunes sortant de l'ASE : 87 500 € / accompagner et sécuriser l'accès à l'autonomie des MNA : 1 446 250 €)
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191901 "Acc sorties ASE", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)
- ✓ Action 3 (fiche 2) : Résorption des freins à l'emploi, pour un montant de **822 948 €** au titre de 2023
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191907 "GA/Insertion BRSA", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)
- ✓ Action 4 (fiche 3) : Formation des travailleurs sociaux, pour un montant de **20 000 €** au titre de 2023
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191902 "FormTravSociauxColTer", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)
- ✓ Action 5 (fiche 4) : Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP), pour un montant de **5 000 €** au titre de 2023
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191903 "1^{er} accueil social", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)
- ✓ Action 6 (fiche 5) : Mettre en place des maraudes mixtes Etat/ASE, pour un montant de **101 579 €** au titre de 2023
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191905 "Maraudes Mixtes", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)
- ✓ Action 7 (fiche 6) : Prévention spécialisée : renforcer l'intervention spécialisée dans les collèges du sud du département pour éviter le décrochage scolaire, pour un montant de **363 446 €** au titre de 2023
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191906 "Prévention spécialisée contractualisation", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)
- ✓ Action 8 (fiche 7) : Maisons des parents, pour un montant de **400 000 €** au titre de 2023
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191910 "Initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)

- ✓ Action 9 (fiche 8) : Proposer à chaque majeur issu de l'ASE un accompagnement (faciliter l'accès au logement / préparer et soutenir les jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie / maintenir le lien et le soutien apporté aux jeunes après leur sortie des hébergements de l'ASE), pour un montant de **1 288 121 €** au titre de 2023
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191910 "Initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)
- ✓ Action 10 (fiche 9) : Equipes mobiles et lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE, pour un montant de **1 104 378 €** au titre de 2023,
Domaine fonctionnel 0304-19-01 "Contractualisation CD" - code activité 030450191910 "Initiatives locales", de la mission "Solidarité, insertion et égalité des chances" (groupe de marchandises 10.02.01)

Les contributions financières du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sont versées sous réserve de la disponibilité des crédits, pour l'année 2023.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2023

ARTICLE 5 – CONTRÔLE FINANCIER DE L'ADMINISTRATION

Le Département veille à ce qu'il n'y ait aucun report des crédits au-delà de la durée d'exécution de la présente convention. Dans le cas contraire, et à titre exceptionnel, un titre de reversement à l'encontre du Département pourra être délivré par l'Etat si les dépenses réalisées pendant la durée d'exécution de la présente convention étaient inférieures au versement effectué, et ce après étude des indicateurs dans la matrice annexée à la convention et du bilan financier annexé au rapport de la présente convention, conformément à l'article 2.

ARTICLE 6 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation doit être adressée au plus tard le 31 décembre 2023 au Préfet. Le Département reste soumis aux obligations résultant de l'article 4 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution de la convention.

ARTICLE 7 – LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille (5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex – courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr), après la recherche d'une résolution amiable.

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Lille, le

Le Président du Conseil départemental
du Nord

Le Préfet de la région Hauts de France,
Préfet du Nord

Christian POIRET

Georges-François LECLERC

Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi



FICHES ACTIONS 2023

FICHE 1.1

INSERTION DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE / GARANTIE D'ACTIVITE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Proposer à chaque personne un accompagnement adapté pour favoriser le retour à l'emploi	1 ^{er} janvier 2019	Quatre ans

ACTIONS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
<p>Accompagnement des bénéficiaires du RSA au sein des Maisons Nord Emploi pour faciliter le retour à l'emploi et la montée en compétences des allocataires</p> <p>Budget de 8 794 881 € dont 500 000 euros pour les locaux de l'expérimentation France Travail</p>	<p>→ Fonctionnement des 7 MNE comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'orientation des allocataires du RSA dans les 15 jours - L'accompagnement intensif et individualisé selon les profils (ancienneté dans le RSA, nouveaux entrants, jeunes) par les coaches Primo, coaches Rebond et coaches Jeunes. - La prospection des entreprises et la mise en relation sur les offres collectées - La coordination des parcours d'insertion professionnelle - La coordination de l'appel à projet « insertion et retour à l'emploi » <p>→ « Réussir Sans Attendre » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5^{ème} édition de la Semaine « Réussir sans attendre » : 6000 allocataires mobilisés et cible de 2 500 sorties positives - Actions labellisées « Réussir Sans Attendre » : 100 actions ciblées <p>→ Expérimentation France Travail – volet moyens généraux</p>	<p>Opérationnel</p> <p>Opérationnel</p> <p>Tout au long de l'année</p> <p>20 au 24 novembre 2023</p> <p>Tout au long de l'année</p>	<p>Pôle emploi, Région, entreprises, partenaires de l'appel à projet</p>
<p>Partenariat avec Pôle Emploi</p> <p>Budget de 2 243 000 €</p>	<p>→ Convention Pôle emploi / CD59 pour l'accompagnement intensif de 2 100 allocataires du RSA par an, demandeurs d'emploi de plus de 2 ans</p> <p>→ Accompagnement global :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau : travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement global 	<p>Opérationnel</p> <p>Opérationnel</p>	<p>Pôle emploi</p>
<p>IAE et ESS</p> <p>Budget de 694 000 €</p>	<p>→ Soutien au I'IAE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau : Recrutement de 3 développeurs IAE • Nouveau : accompagnement en EI • Financement de Convergence, ou ACI <p>→ Soutien aux actions innovantes</p> <p>→ Soutien à l'ESS</p>	<p>Opérationnel</p> <p>Opérationnel</p>	<p>DIRECCTE, Entreprises de l'ESS</p>

Accompagnement à la levée de freins psychosociaux Budget de 500 000 €	→ Nouveau : Soutien aux actions d'accompagnement social et ou professionnel avec prise en compte des freins au retour à l'emploi	Opérationnel	Opérateurs de l'appel à projet « insertion et emploi »
SI et relation à l'utilisateur Budget de 1 958 000 €	→ ingénierie et fonctionnement (RH) → NordEmploi : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau : CV catchers → PUBLIK (centre d'appel) → OUIFORM (mobilisation de l'offre de formation) → PARCOURS RSA (dossier unique d'insertion – DUI) <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau : Aide en ligne pour les utilisateurs • Nouveau : gestion du fond social européen → ESTIME (simulateur de ressources en cas de reprise d'emploi)	Opérationnel Opérationnel Fin 2023 Opérationnel Opérationnel Fin 2023 Fin 2023 Septembre 2023 Opérationnel	Tous les opérateurs de l'AAP « de l'insertion et du retour à l'emploi »

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD	
Montant réalisé 2022	17 132 090 €	8 566 045 €	8 566 045 €	
Montant prévisionnel 2023	14 189 881 €	7 094 940 €	7 094 941 €	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIF 2023
Nombre de nouveaux entrants	16 220 convoqués 10 456 présents	29 263 convoqués 20 151 présents	28 251 convoqués 18 888 présents	36 688 convoqués 24 156 présents	37 000 convoqués
Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	9 936	15 212	11 582	22 928	25 000
Nombre total de 1 ^{er} rendez-vous d'accompagnement fixé	9 781 dont 7 782 orientés hors PE	20 151 dont 13 128 orientés hors PE	17 496 dont 12 773 orientés hors PE	20 332 dont 11 117 orientés hors PE	21 000
Nombre de 1 ^{er} rendez-vous à 2 semaines ou moins fixés	Donnée non disponible	17 525 dont 10 502 orientés hors PE	15 111 dont 10 374 orientés hors PE	17 567 dont 9 836 orientés hors PE	18 000
Nombre total de 1 ^{er} contrat d'engagement réciproque	7 309	9 263	8 963	10 058	12 000
Nombre de 1 ^{er} contrat d'engagement réciproque dans les 2 mois	5 698	6 320	6 151	7 443	9 000
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers la garantie d'activité départementale (nouveaux entrants de l'année)	/	7 448	6 345 dont 4 211 CoachEmploi et 2 134 CoachEmploi PE + 2 539 jeunes	8 038 dont 4 310 CoachPrimo 1 528 CoachRebond 2 200 CoachPE	10 000
Nombre de bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement par la garantie départementale	/	2 199 dont	2 312 dont	4 112 Dont 1 154 CoachPrimo	5 000

		1 407 CoachEmploi et 792 CoachEmploi PE	1 215 CoachEmploi et 1 097 CoachEmploi PE	919 CoachRebond 2 039 CoachPE	
Nombre de bénéficiaires du RSA orientés vers l'accompagnement global	/	7 511	6 535	5 843	6 500
Nombre de bénéficiaires en cours d'accompagnement par l'accompagnement global	/	5 568	4 108	4 916	5 000
Nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global	64	67	63	59	65
Délai moyen du démarrage de l'accompagnement global	17,4 jours	17,7 jours	15,1 jours	15.1 jours	15 jours

PERSPECTIVES 2023

Les objectifs 2023 visent à amplifier le retour à l'emploi des allocataires du RSA par :

- une orientation rapide des bénéficiaires vers le parcours d'insertion professionnelle le plus adapté
- un accompagnement intensif pour mieux préparer, former et positionner les allocataires du RSA sur les opportunités d'emploi
- une prise en charge des freins périphériques à l'emploi pour booster leur insertion professionnelle
- une promotion des profils d'allocataires du RSA auprès des entreprises qui recrutent dans le cadre d'évènements emploi/formation sur l'ensemble du Département du Nord
- une animation des réseaux d'entreprises pour démultiplier les conventions partenariales

FICHE 1.2

INSERTION DES JEUNES : ATELIERS D'INSERTION POUR LES JEUNES EN GRANDE DIFFICULTE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Proposer un accompagnement renforcé à des jeunes de 16 à 25 ans (en lien avec l'accompagnement éducatif et individuel développé au sein des clubs de prévention auxquels ils sont rattachés) très éloignés de la formation, de l'emploi et des dispositifs de droit commun au sein des ateliers d'insertion sociale et professionnelle portés par les clubs de prévention dédiés aux jeunes (encadrement renforcé)</p> <p>Remobiliser, lever les freins périphériques à l'emploi et acquérir des compétences transversales leur permettant à la sortie d'intégrer un emploi ou une formation (accompagnement global)</p>	1 ^{er} janvier 2020	4 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Atelier d'insertion porté par ITINERAIRES à Lille basé sur les travaux de rénovation / chantier bâtiment (ACI)	2022 : accompagnement de 45 jeunes dont - 4 ont un parcours ASE, - 6 jeunes SDF, - 9 sous « main de justice » - 8 jeunes au RSA (plus de 26 ans) 34 étaient inscrits à la mission locale.	2023 : action reconduite	Mission locale DIRECCTE CAARUD
Chantier d'insertion (ACI) et ateliers d'insertion et de préformation portés par FCP à Marquette	2022 : accompagnement de 392 jeunes en atelier d'insertion, de préformation et en chantier d'insertion (ACI) dont - 34 jeunes ayant un parcours ASE, - 61 SDF, - 34 sous « main de justice », - 15 jeunes au RSA	2023 : action reconduite	Mission locale DIRECCTE PSAD AEMO CHRS

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD59	NOTES
Montant d'impact prévisionnel 2023	985 694 €	492 847 €	492 847 €	

INDICATEURS

	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre de jeunes total accompagnés sur l'année	437	450
Nombre de jeunes sortis dans l'année	207	
Nombre de jeunes ayant obtenu un CDI, CDD ou contrat apprentissage à la sortie	66	
Nombre de jeunes ayant poursuivi un parcours en insertion professionnelle (IEJ, CEJ, PACEA)	40	

Nombre de jeunes ayant engagé une formation en sortie	101	
Nombre de jeunes / impacts positifs sur le logement	95	
Nombre de jeunes / impacts positifs sur la santé et les addictions	188	
Nombre de jeunes / impacts positifs sur la mobilité	276	
Nombre de jeunes / impacts positifs sur la situation judiciaire	34	

FICHE 1.3

INSERTION DES JEUNES : ACCOMPAGNER VERS L'EMPLOI LES JEUNES SORTANT DE L'ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Proposer un accompagnement complémentaire à des jeunes de 16 à 21 sortant de l'ASE et des jeunes en rupture, au travers de plateformes d'insertion socio-professionnelle, pour recréer les conditions nécessaires à l'élaboration d'un projet d'avenir et lever les freins périphériques à l'emploi, de manière originale et moins institutionnelle (notamment travail sur le développement personnel, l'estime de soi).	2021	4 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en place des plateformes Insertion Socio-professionnelle sur les territoires de Lille et des Flandres	<p>Territoire lillois : une plateforme permettant aux jeunes d'accéder à du coaching individuel, des espaces ressources, des ateliers collectifs et des stages d'immersion en entreprise.</p> <p>Territoire des Flandres : une plateforme à Merville, une équipe mobile et une permanence tous les 15 jours au sein du centre social éducatif d'Hazebrouck.</p> <p>Développement de plateformes similaires sur les territoires de Tourcoing, Valenciennes et Douai.</p>	2023 : action reconduite	Temps de vie
Création de 7 Parcours coordonnés et développement des réseaux de partenaires	Création de 7 Parcours coordonnés avec indicateurs de résultats permettant l'accès à un Pass et correspondant chacun à un axe de travail de l'Insertion Socio-professionnelle : logement, formation et emploi, gestion administrative et budgétaire, accès au numérique, santé, culture et loisirs, bien-être et développement personnel, en lien avec un réseau de partenaires œuvrant dans le champ du bien-être, du sport, de la culture etc..	2023 : action reconduite	Temps de vie

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD59	NOTES
Montant d'impact prévisionnel 2023	175 000 €	87 500€	87 500€	

INDICATEURS

	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre de jeunes total accompagnés sur l'année	135		
Nombre de jeunes ayant intégré une session d'accompagnement	44	80	100

FICHE 1.4

INSERTION DES JEUNES : ACCOMPAGNER ET SECURISER L'ACCES A L'AUTONOMIE DES MNA



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Offrir un accompagnement adapté aux MNA sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance en 2021, dans la continuité de la prise en charge menée pendant la minorité, permettant de sécuriser le passage à la majorité et leur parcours d'accès à l'autonomie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantissant un hébergement à l'Aide Sociale à l'Enfance, en cas de nécessité, le temps de la régularisation administrative et de la mise en œuvre du projet d'accès à l'autonomie - Proposant la poursuite de l'accompagnement en « milieu ouvert », après la sortie des hébergements à l'Aide Sociale à l'Enfance, pour consolider le parcours d'insertion et d'accès au logement autonome au moins jusqu'au 19 ans des jeunes concernés, en lien avec les dispositifs de droit commun 	A partir de fin 2020	2 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Accompagnement de 400 à 600 jeunes majeurs MNA sortants de l'ASE par an	Nouvelle offre d'accompagnement portée par les groupements associatifs TRAJET et GME dédiés à la prise en charge des Mineurs non accompagnés (MNA) pour le suivi de jeunes majeurs MNA, en complément du suivi auprès des autres jeunes MNA assuré par les services départementaux	Action renouvelée en 2023	TRAJET et GME

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	2 892 500€	1 446 250€	1 446 250€

INDICATEURS

NOUVEAUX ACCOMPAGNEMENTS JEUNES MAJEURS MNA PAR LES GROUPEMENTS	REALISE AU 30.11.2020 (JEUNES NES EN 2002)	BILAN 2021	2022	2023
		Réalisé au 31.12.21	BILAN	OBJECTIFS
Nombre de jeunes MNA devenus majeurs dans l'année (18 ans)	606	607	470	470
Nombre de jeunes majeurs MNA suivis dans le cadre du nouvel accompagnement porté par les groupements associatifs (18 ans et +)	116	561	490 en file active mensuelle en moyenne	490
Nombre de jeunes majeurs MNA accompagnés par le Pôle Droits et Protection des MNA (18 ans et +)	439	195	135 en file active mensuelle	

Nombre de jeunes avec un logement autonome (18 ans et +)	198	433 (photo au 31.12) 176 (logement privé ou public) 54 (colocation) / 90 (FJT ou RHJ) 6 (internat ou CROUS) 66 (heb chez tiers) 41 (CHRS et CADA)	374 (photo au 31.12) 142 (logement privé ou public) 35 (colocation) / 106 (FJT ou RHJ) 9 (internat ou CROUS) 44 (heb chez tiers) 38 (CHRS et CADA)	
REVENU ET ACCES AUX DROITS				
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières (18 ans et +)	378	627 (ressources EVA inclus) 292 (ressources Hors EVA)	571 (ressources EVA inclus) 256 (ressources Hors EVA)	
FORMATION / INSERTION				
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	424	643	501	

FICHE 2 RESORPTION DES FREINS A L'EMPLOI

RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Travailler à la levée des freins qui bloquent les allocataires dans leurs parcours d'insertion : mobilité, garde d'enfants...	1 ^{er} janvier 2021	trois ans

OBJECTIF 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
<p>Mobilité à des fins d'insertion professionnelle</p> <p>Budget 285 866 €</p>	<p>> Couverture du territoire par des plateformes de mobilité</p> <p>Mise en place de réponses cohérentes en termes de couverture territoriale et de solutions effectives de mobilité</p> <p>> Poursuivre la coordination partenariale pour garantir une homogénéité et une même qualité de service aux publics allocataires du RSA</p> <p>>Accompagnement des bénéficiaires vers une pratique de la mobilité plus autonome, en proposant des solutions sur mesure, adaptées à chaque situation individuelle et la réalisation de diagnostics individuels à la mobilité permettant aux allocataires d'identifier les freins liés à cette mobilité, trouver des solutions concrètes</p>	Opérationnalité	Collectivités, Etat, Pôle emploi
<p>Levée des freins à l'emploi</p> <p>Budget 1 000 030 €</p>	<p>Booster : action ponctuelle permettant d'accélérer l'accompagnement ou de travailler des nœuds particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Remobilisation des allocataires ➤ Travail sur la confiance en soi, expression 	Opérationnalité	Structures associatives
<p>Réseau d'assistantes maternelles dédiées aux allocataires en insertion</p> <p>Budget 360 000 €</p>	<p>Nouveau :</p> <p>Cette action a pris naissance dans l'expérimentation SPIE portée sur le territoire de Roubaix-Tourcoing qui a mis en évidence la difficulté pour les parents de jeunes enfants de répondre à des propositions d'emploi/formation dans de courts délais alors même qu'ils n'ont pas de solutions de garde.</p> <p>Cette action s'inspire de l'expérimentation « accompagnement rénové des allocataires du RSA » en cours sur Tourcoing (notamment sur 2 QPV : Virolois et Epidéme)</p>	En cours de construction	Collectivité, Etat, Pôle Emploi

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel	1 645 896 €	822 948 €	822 948 €	

INDICATEURS

	2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre de personnes accompagnées par la plateforme de mobilité à des fins d'insertion professionnelle	ND	487	416	420
Nombre de mesures de diagnostics et d'accompagnement à la mobilité prescrites par le Conseil départemental	ND	502	828	830
Nombre de mesure de levée de freins proposées				2 000

PERSPECTIVE 2023

Poursuivre le soutien à la structuration des plateformes de mobilité pour leur permettre d'accompagner vers l'emploi ou l'insertion des personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Lever les freins à l'emploi en développant des actions de remobilisation, confiance en soi pour les allocataires du RSA les plus vulnérables.

Une large palette d'outil est développée par les plateformes de mobilité afin de trouver la réponse personnalisée aux besoins exprimés.

Proposer une nouvelle réponse aux familles de jeunes enfants (et notamment les familles monoparentales) afin de favoriser le retour à l'emploi et la sortie de la précarité

FICHE 3 FORMATION DES TRAVAILLEURS SOCIAUX



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
<p>Poursuivre et accentuer l'évolution des pratiques professionnelles, en développant une approche globale des situations des personnes, en les plaçant au cœur de leur action et en leur donnant un rôle de premier plan dans leur parcours.</p> <p>Favoriser une démarche de prévention, en coordination et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement, en s'appropriant les approches collectives et en intégrant les mutations générées par l'entrée du numérique dans l'exercice professionnel.</p>	1 ^{er} janvier 2021	Trois ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT		PARTENAIRES
Coordination avec les partenaires	Rencontre Etat, CNFPT, CD59 pour présenter les nouvelles actions de formation proposées par le CNFPT et la possibilité de conventionner sur des actions de formation spécifiques	En cours	Etat, CNFPT
Plan de formation des travailleurs sociaux – Actions CNFPT Formation de 370 travailleurs sociaux sur 3 ans, sur 7 actions de formation en lien avec les 6 thématiques	Formations programmées en 2023 : > L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes (4,5 jours) - suite / 29 agents > Le territoire, ancrage de la solidarité (2 jours) / 48 agents	Programmation 2023 : formation de 77 agents	CNFPT
Plan de formation des travailleurs sociaux – Actions faisant l'objet d'un financement spécifique	> L'accompagnement global à destination des Travailleurs sociaux, des opérateurs à projet et de Pôle Emploi	Programmation 2022-2023 : 160 agents (Département et partenaires)	CNFPT

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	40 000 €	20 000 €	20 000 €	

INDICATEURS

	BILAN 2022	OBJECTIF 2023
Nombre de personnes formées par des formations figurant sur le catalogue CNFPT, par thématique :	140	77
> Numérique	Dont 36	
> Participation des personnes	12	
> Développement social	39	
> Aller vers	41	
> Territoires	0	
> Insertion socio-professionnelle	12	
Nombre de personnes formées par des formations faisant l'objet d'un financement spécifique, par thématique :	0	160
> Numérique		
> Participation des personnes		
> Développement social		
> Aller vers		
> Territoires		
> Insertion socio-professionnelle		

FICHE 4 : Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Mettre en place un répertoire de tous les lieux utiles aux personnes en situation de précarité (accueils de jour, douches, cours de français, distribution alimentaire, permanences juridiques, etc.). La base de données, mise à jour régulièrement, est ensuite mise à la disposition de ses utilisateurs via plusieurs supports numériques.	1 ^{er} janvier 2023	Un an

OBJECTIF 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rendre accessible toutes les données d'accès à un accueil social pour les Nordistes et les professionnels	En cours de conventionnement	2023	UDCCAS, URIOPSS, SOLINUM

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	25 000 €	5 000 €	20 000 €	

INDICATEURS

				OBJECTIF 2023
Nombre de connexion mensuel				9 000
Nombre de structures répertoriées sur le site				300

FICHE 5

METTRE EN PLACE DES MARAUDES MIXTES ETAT/ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
L'expérimentation porte sur deux volets : > la résorption des bidonvilles (métropole) > la création d'une équipe mobile d'éducateurs de rue sur le denaisis	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mettre en place 2 équipes mobiles spécialisées, sur des territoires ciblés	> 1 équipe (DTML-DTMRT) avec la Sauvegarde pour des interventions sur les bidonvilles de la Métropole Européenne de Lille Financement d'un poste de référent « protection de l'enfance » à compter du dernier trimestre 2021 ; Missions : - renforcement du partenariat avec la CRIP, - médiation en amont ou aval des procédures administratives et judiciaires, - mise en place d'actions de formation pour les professionnels de la protection de l'enfance, - repérage et accompagnement des enfants en mendicité, - mise en place d'actions collectives à destination des familles	Action renouvelée en 2023	Sauvegarde du Nord
	> 1 équipe (denaisis) de 3 éducateurs de rue avec la CAPEP : jeunes en situation de marginalité ou en voie de marginalisation.	Action renouvelée en 2023	CAPEP

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	203 158 €	101 579 €	101 579 €	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre de premiers contacts établis (nouvel indicateur 2021)	ND	ND	CAPEP : 680 Sauvegarde : ND	CAPEP : 687 (11 – 25 ans) Sauvegarde du Nord : 21 maraudes par mois, soit 42 ménages différents chaque mois	700

Nombre de familles et d'enfants suivis	ND	429	CAPEP : 285 jeunes Sauvegarde : 79 enfants	CAPEP : 299 jeunes Sauvegarde : 87 enfants	300 90
Nombre de mises à l'abri de familles et d'enfants	ND	24 familles 84 personnes		CAPEP : 6 jeunes majeurs et 1 jeune mineur sans domicile + 30 en dehors du domicile parental (16 majeurs + 14 mineurs) Sauvegarde : 33 familles 100 personnes	
Nombre d'ouvertures de droits pour les enfants et les familles	ND	123		CAPEP : 90 familles Sauvegarde : 124	
Nombre de mesures de protection de l'enfance mises en œuvre	ND	37 AEMO		CAPEP : 77 mesures (en cours ou mis en œuvre) Sauvegarde : 23 situations / CRIP 7 familles accompagnées en audience 22 temps médiation entre familles et services mandatés 24 entretiens parentalité	

FICHE 6
PREVENTION SPECIALISEE :
RENFORCER L'INTERVENTION SPECIALISEE
DANS LES COLLEGES DU SUD DU
DEPARTEMENT POUR EVITER LE
DECROCHAGE SCOLAIRE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire et prévenir les placements à l'aide sociale à l'enfance des adolescents en rupture familiale	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Financement des 30 postes ALSÉS créés	Tous les postes sont créés Accompagnement / formation / prise de poste	2021	Education nationale, clubs de prévention
Accompagnement et bilan de l'activité des postes ALSÉS	Bilan et accompagnement des postes ALSÉS en lien avec le service jeunesse et l'APSN	Action renouvelée en 2023	Clubs de prévention - APSN

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	1 560 000€	363 446€	1 196 554€	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Mise en œuvre effective des postes d'ALSÉS	41	63	74 collèges couverts 73 postes déployés	73 postes	73 postes

FICHE 7 MAISONS DES PARENTS



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir les parents dans l'exercice de leur autorité parentale, dans le cadre de la prévention précoce.	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Ouverture de 4 Maisons des parents	> Valenciennes, Douai > Tourcoing antenne Roubaix > ouverture de la Maison des Parents du Cambrésis	2019 2021 2022	
Déploiements d'actions ciblées de prévention et d'une offre de service spécifique aux besoins des territoires	Définition et mise en œuvre de plans d'action par Maison des Parents, en lien avec les DTPAS et les partenaires locaux	Action poursuivie en 2023	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	800 000€	400 000€	400 000€	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre de sollicitations	154	371	721	986	990
Nombre de rencontres individualisées à destination :	229	686	988	1 378	1400
Des parents	31	(parents/parents- enfants)	(parents/parents- enfants)		
Des enfants	29	325	875	385	
Entretiens familiaux					
Nombre de participants aux actions collectives	329	332	539	7 634	
Nombre de rencontres partenariales	135	169	419	574	

FICHE 8 PROPOSER A CHAQUE MAJEUR ISSU DE L'ASE UN ACCOMPAGNEMENT



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Accompagner 130 jeunes majeurs dès 2019 et préparer leur autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement	1 ^{er} janvier 2019	Trois ans
En complément, accompagner 90 jeunes en 2019 afin de leur garantir un accès à un logement (modes d'accompagnement, appropriation du logement et projet personnel)	1 ^{er} janvier 2019	Trois ans
Depuis 2020, le Département applique le « zéro sorties sèches » de l'ASE + le « droit au retour » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours ASE (cf : <i>délibération Entrée dans la Vie Adulte (EVA) du 28 septembre 2020</i>). Les demandes d'accompagnement formulées par les jeunes après leur majorité ne sont pas refusées par le Département et le maintien du lien est recherché.	A partir de 2020	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023 (accompagnement logement)	2 059 027€	1 029 513€	1 029 514€	
Montant prévisionnel 2023 (prévention des sorties sèches)	517 216€	258 608€	258 608€	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
PRESERVATION DU LIEN DE REFERENCE		Réalisé au 31.12.2020	Réalisé	
Nombre de jeunes devenus majeurs dans l'année	1 114 Cohorte DTML : 194	1 154 Cohorte DTML : 187	1 539 (dont 607 MNA) Cohorte DTML =167	1 448 dont 470 MNA Cohorte DTML = 163
Nombre de jeunes pris en charge dans le cadre du référentiel (par le département)	700 Cohorte DTML : 138	975 Cohorte DTML : 128	1 165 jeunes en EVA à 18 ans (dont 511 MNA) Cohorte DTML = 160 20 % des jeunes qui ne sollicitent pas un EVA à 18 ans, bénéficient d'un autre soutien (bourse univ., FDAJ, garantie jeunes, apprentissage, établissement médicosocial, retour domicile ou autres) 5% des jeunes pour lesquels l'ASE n'a plus de contact à 18 ans : Ils peuvent exercer un « droit au retour » instauré en septembre 2020 pour solliciter un nouvel	1 083 nouveaux bénéficiaires d'EVA à majorité en 2022 (75 %) dont 278 MNA Cohorte DTML = 130 jeunes 33 jeunes n'ont pas fait de demande EVA à 18 ans, soit 20%. Sur ces 33 jeunes, le contact a été perdu avec 5 jeunes. Pour les autres, une autre solution d'hébergement ou un autre accompagnement est identifié (centre maternel, suivi PJJ, incarcération, domicile parental, ...)

			<p>accompagnement, en cas de besoin.</p> <p>Au total, 3 246 jeunes majeurs ont eu au moins un accompagnement EVA dans l'année 2021</p> <p>Médiane mensuelle sur l'année : 1700 jeunes en EVA, dont 165 en EVA 1/ 809 en EVA 2/ 694 en EVA 3 (hébergement ASE)</p>	<p>Au total, 2 740 jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA tout ou partie de l'année 2022, dont 869 MNA</p>
Nombre de jeunes ayant pu choisir leur personne lien au moment de la contractualisation	Chaque jeune a un référent mais la personne lien n'a pas été mise en place à cette date	Chaque jeune a un référent mais la personne lien n'a pas été mise en place à cette date	<p>339 jeunes ont désigné une personne « lien » en plus du référent départemental</p> <p>DTML = 95</p>	473 jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA en 2022 ont une personne lien
Nombre de jeunes avec un logement stable	1 069 Cohorte DTML : 138	<p>Données sur total des 18-21 ans : 1 586</p> <p>Sur les jeunes de 18 ans 917 (sur les 975)</p> <p>Cohorte DTML : 177 :</p> <p>31 jeunes en logement autonome (FJT, appt, colocation) / 97 jeunes en hébergement ASE-PJJ-EMS / 1 en résidence universitaire / 48 retours famille / 10 pertes de contact</p>	<p>Au total des 18 ans sortants ASE : 1 460</p> <p>Cohorte DTML = 160</p> <p>24 jeunes en logement autonome (FJT, appt, colocation)/ 87 jeunes en hébergement ASE-PJJ-EMS / 1 résidence universitaire / 46 retours famille / 7 pertes de contact</p>	<p>Sur l'ensemble des jeunes majeurs bénéficiaires d'EVA en 2023, 1219 jeunes ont un hébergement stable (hors MNA / voir fiche MNA)</p> <p>Dont :</p> <p>552 jeunes en hébergement ASE</p> <p>52 en établissement médico-social</p> <p>214 en Résidence Habitat Jeunes</p> <p>17 en logement CROUS</p> <p>6 en internat scolaire</p> <p>95 dans le parc privé</p> <p>71 dans le parc social</p> <p>243 hébergés chez un tiers</p>
REVENU ET ACCES AUX DROITS				
Nombre de jeunes ayant accès à des ressources financières	813 Cohorte DTML : 147	<p>Données sur total des 18-21 ans : 1 402</p> <p>901 (sur les 975)</p> <p>Cohorte DTML : 60</p>	<p>1 165 jeunes a minima à 18 ans, via EVA</p> <p>DTML = 131</p>	<p>1240 jeunes ayant des ressources</p> <p>EVA3 : 553</p> <p>Allocation mensuelle EVA2 : 537</p> <p>Bourses d'études : 43</p> <p>En emploi et alternance : 60</p> <p>Dispositif d'insertion : 9</p> <p>Formation : 8</p> <p>Allocation chômage : 5</p> <p>AAH : 24</p> <p>RSA : 1</p>
INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, FORMATION ET MOBILITE				
Nombre de jeunes dans un parcours professionnel et/ou scolaire	980 Cohorte DTML : 158	<p>1 100</p> <p>812 (sur les 975)</p> <p>Cohorte DTML : 80</p>	<p>DTML = 147</p> <p>28 % scolaires, 20 % en cours de définition de projet ou dispositif mission locale (GJ, EPIDE...), 16 % handicap, 14 % étudiants, 16 % salariés, 6 % centres maternels</p>	<p>1097 jeunes en parcours d'insertion (hors MNA)</p> <p>Scolarité : 460</p> <p>Alternance/apprentissage : 106</p> <p>Dispositif d'insertion : 95</p> <p>Service civique : 17</p> <p>Emploi : 78</p> <p>Formation : 96</p> <p>Recherche d'emploi : 187</p>

Faciliter l'accès au logement



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Faciliter l'accès au logement des jeunes sortants de l'ASE en développant de nouvelles initiatives : soutien aux nouvelles offres de logements adaptés aux jeunes ; démarches visant à faciliter l'accès au logement social ; actions d'aide à l'installation	1 ^{er} janvier 2019	

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Démarches visant à accompagner les jeunes dans leur insertion et dans l'accès au logement	> Projet ARELI – 10 jeunes de l'aide sociale à l'enfance sur la Métropole. Accompagnement renforcé et hébergement de jeunes très en rupture (SDF, cumul de difficultés, addictions, prostitution, santé mentale).	2021 – 2022 (démarrage du projet en septembre 2021).	ARELI
Aide à l'installation et accompagnement au sein du logement	> Mise en œuvre d'une Banque Solidaire de l'Équipement : soutien à l'association Emmaüs Défi pour le développement d'une antenne sur la Métropole lilloise > Déploiement territorial à prévoir en 2022 > Kit d'emménagement pour les jeunes - aide au démarrage	Action renouvelée en 2021 et 2022	Emmaüs
Accès au logement, préparation à l'autonomie et accompagnement dans le logement	> Captation de logements (territoire Roubaix-Tourcoing / Métropole Lille) par le biais de partenariats avec des bailleurs sociaux > Dispositif « case départ » (appartement école pour des mises en situation) > Actions collectives en lien avec les démarches d'accès au logement autonome (90 heures d'accompagnement)	Action renouvelée en 2022	AMFD
Démarches visant à faciliter l'accès au logement social Objectif : 100 jeunes	Mise en place d'une procédure et d'une organisation permettant de fluidifier et de faciliter l'accès des jeunes au parc social de Partenord	Action renouvelée en 2022	Partenord Habitat

INDICATEURS

NOMBRE DE JEUNES SOUTENUS DANS L'ACCES AU LOGEMENT	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022
Nombre de jeunes ayant accédé à un logement du parc social (Partenord et autres bailleurs)	80 jeunes (48 Partenord / 32 autres bailleurs)	120 74 Partenord au 31/10/2021 46 relogements chez d'autres bailleurs	117 56 (Partenord) 61 (autres)
Nombre de jeunes ayant bénéficié de l'intermédiation sociale OSLO et GRAAL et accédé à un logement autonome	Déploiement 2021	GRAAL : 11 accompagnements en cours (démarrage en juillet 2021 Données arrêtées au 15/11/2021) 6 diagnostics en cours Oslo : en attente du comité de pilotage.	GRAAL : 57 jeunes accompagnés sur l'année 12 relogements
Nombre de jeunes ayant accédé aux nouvelles offres logement (ARELI)	Déploiement 2021	8 (entrée de 2 jeunes supplémentaires en cours)	10
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une aide à l'installation	23 jeunes de moins de 25 ans dont 8 en parcours ASE (depuis fin août 2020)	82	
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un logement dans le cadre du projet AMFD	29	32 jeunes accompagnés (28 en logement accompagnés et 4 jeunes en bail glissant) 4 sorties du dispositif	37

Préparer et soutenir les jeunes sortants de l'ASE dans leur parcours d'accès à l'autonomie



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Renforcer la préparation à l'autonomie des jeunes pendant la minorité et accompagner l'accès au logement à la majorité en développant et diversifiant les actions et les partenaires	1 ^{er} janvier 2019	

OBJECTIF 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Développement des pratiques professionnelles de repérage et d'accompagnement des jeunes en risque de rupture	Déploiement des formations actions sur l'utilisation du Carnet de vie menées sur vers les territoires	Action renouvelée en 2023	Association Laisse ton empreinte
Renforcement des articulations avec les partenaires	Elaboration d'un protocole partenarial relatif à l'autonomie des jeunes issus de l'ASE et de la PJJ : mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel et avec les têtes de réseaux associatives. Mise en place d'un groupe de travail AREFIE – missions locales et département pour favoriser la mobilisation de l'offre de services des Missions locales en faveur des jeunes accompagnés par les services départementaux, notamment les jeunes accompagnés dans le cadre de l'ASE (démarrage en novembre 2021).	Démarche poursuivie sur l'ensemble de la période	Etat (DDETS, PJJ, EN, ARS) ; Région (apprentissage, projets transversaux), CAF, CPAM, FCSN, URHAJ, URIOPSS, APSN, AREFIE, CNAPE
Préparation à l'autonomie à partir de logements diffus en baux glissants ou à partir des lieux de vie des jeunes	> Sambre : service d'accompagnement en appartement pour grands adolescents à Berlaimont 4 places en diffus > Douaisis : ouverture d'un service d'autonomie de 5 places en baux glissants > Cambrésis : diversification offre 16-18 ans - 10 places en diffus en baux glissants : - 4 places en 2020 - 6 places en 2021 - 9 places en 2022 > Littoral : accompagnement global de 25 jeunes par an vers logement autonome (Action logement des jeunes)	Actions renouvelées en 2023	EPDSAE EPDSAE ARPE AFEJI

	<p>> Accompagnement social pour l'insertion des 17-25 ans par le maintien d'une offre d'hébergement plurielle à Valenciennes (16 places)</p> <p>> Mise en place d'un dispositif d'accompagnement spécifique dédié aux situations complexes (12 + 4 jeunes) sur la Métropole, adossé au centre de formation Albert Châtelet</p>		<p>ALEFPA</p> <p>ALEFPA</p>
Développement de l'inclusion des jeunes par l'accès à la culture	Participation au programme Arts Culture et Prévention (ACP) : constitution d'un trinôme : DT Avesnois, AFEJI et Scène culturelle le Manège à Maubeuge. Elaboration sur 3 ans d'un programme d'accès à la culture et à la co-construction d'un projet culturel par les jeunes confiés à l'ASE, dont des jeunes en situation de handicap.	Démarche décalée jusqu'en juin 2023 afin de prendre en compte le retard engendré par la crise sanitaire.	Fondation culture et diversité, DILCRAH, APSN, DRAC, PJJ, Préfecture

INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021 REALISE 2021 AU 01.11.21	BILAN 2022
Nombre de jeunes concernés par la préparation à l'autonomie à partir de logements autonomes	58 jeunes accompagnés en décembre 2020	85 AFEJI 46 / ALEFPA 11 / EPDSAE 18 / ARPE 10	103 AFEJI 40/ALEFPA 32/EPDSAE 19/ARPE 12/
Nombre de jeunes ayant participé aux actions collectives	ND	72	46

Maintenir le lien et le soutien apporté aux jeunes après leur sortie des hébergements de l'ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Organiser le maintien du lien et le soutien aux jeunes issus des hébergements de l'ASE pour sécuriser leur parcours d'insertion et d'autonomie après leur sortie, à partir des services les ayant accompagnés dans leur minorité	1 ^{er} janvier 2020	

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Nouveaux accompagnements et soutiens proposés par les services de protection de l'enfance pour les jeunes majeurs sortis de leurs services	<p>> Métropole Lille et Hazebrouck - « Etayage » : accueil et lieu ressource pour les jeunes qui ont quitté l'établissement ; équipe dédiée à disposition de jeunes issus de l'ASE sur la Métropole et les Flandres.</p> <p>> Tourcoing - Mesures de soutien et d'accompagnement vers la vie adulte pour les jeunes qui ont quitté l'établissement</p> <p>> La Touline : accompagnement de 90 jeunes post parcours ASE</p> <p>> Accompagnement de 53 jeunes en 2022</p>	Actions renouvelées en 2023	<p>SPReNe</p> <p>Home des Flandres</p> <p>Apprentis d'Auteuil</p> <p>SOS Village d'Enfants</p>

INDICATEURS

NOMBRE DE JEUNES EN LIEN AVEC LES SERVICES APRES LEUR SORTIE DE L'ASE	BILAN 2020 AU 30.11.2020	BILAN 2021 AU 01.11.21	BILAN 2022
SPRENE	44 sorties de jeunes majeurs	72	60
APPRENTIS AUTEUIL	60	75	90
HOME DES FLANDRES	6	9	11
SOS VILLAGE ENFANTS	11	41	24
NOMBRE DE JEUNES AYANT UN PARCOURS STABLE			
SPRENE	31	46	50
APPRENTIS AUTEUIL	22	32	45
HOME DES FLANDRES	5	6	11
SOS VILLAGE ENFANTS	10	31	48

FICHE 9

EQUIPES MOBILES ET LIEUX DE VIE DEDIES A LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES D'ENFANTS DE L'ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les ruptures de prise en charge des jeunes en situation complexe et faciliter les continuités de parcours, apporter un soutien aux professionnels dans leur accompagnement	1 ^{er} janvier 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rapprochement avec l'ARS	Expérimentation d'un rapport de gestion commun et identification d'indicateurs de suivi et de résultat commun.	Mars - avril 2022 Action poursuivie en 2023	CD59/ARS DOMS
Mise en place de 4 groupes de travail : <ul style="list-style-type: none"> • PLAN DE TRAVAIL • SATISFACTION • RAPPORT DE GESTION • MESURE D'IMPACT 	<p>1. PLAN DE TRAVAIL</p> <p>→ Harmonisation des pratiques : Débuté A/ <u>Nécessité d'harmoniser les documents de pilotage</u> et relatifs à l'accompagnement (document de bilan, document de cadrage, formalisation d'un PAP, questionner la place et le rôle de chacun dans une équipe mobile [ES / IDE / TS / CSE...]). B/ <u>Nécessité de réaliser des évaluations régulières et en fin de prise en charge.</u></p> <p>→ Articulations à mettre en place entre le sanitaire et le médico-social : Débuté Outils de travail commun ASE/ARS</p>	Janvier - avril 2022	Equipes mobiles La Sauvegarde du Nord AFEJI CD59 : Pôle Etablissements et Responsables de Pôle Enfance Famille Jeunesse des territoires
	<p>2. SATISFACTION DES PUBLICS : Réalisé</p> <p>Réalisation de 3 questionnaires de satisfaction à destination des bénéficiaires de l'accompagnement proposé par l'Equipe Mobile (Professionnels en MECS et ASSFAM / Jeunes et familles / Autoévaluation des Equipes mobiles)</p>		
	<p>3. RAPPORT DE GESTION COMMUN ASE/ARS : Réalisé</p>		
	<p>4. MESURE D'IMPACTS :</p> <p>⇒ Les réflexions du groupe se sont éloignées de l'objet du dispositif. L'évaluation de la couverture des besoins primaires du jeune a été évoquée.</p> <p>⇒ Pour rappel les équipes mobiles ont été créées pour répondre à 3 objectifs : venir en appui aux professionnels ; poursuivre l'accompagnement du jeune au sein de sa structure et faciliter une continuité de parcours.</p>		

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	2 208 756€	1 104 378€	1 104 378€	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre d'équipes mobiles opérationnelles	2	3	3	3	3
Nombre d'enfants accompagnés	150	133	158	132 Chiffre arrêté au 30/11/2022	160
Nombre de place de repli installée	0	13	5	3 : Métropole de Lille 0 : Flandres 2 : Sambre Avesnois	
Durée de prise en charge	2 mois	9 mois (suite COVID)	8 mois	7,3 mois	

Le Bilan d'activité 2022 met en avant les éléments suivants :

Sur les 132 jeunes accompagnés au 30 novembre 2022 par les « Equipes Mobiles pour jeunes de l'ASE en situation complexe », 61% des bénéficiaires étaient des garçons. Les équipes mobiles sont majoritairement intervenues auprès des pré-adolescents de 11-14 ans (36%), des 6-10 ans (30%) et des jeunes âgés de 15 à 19 ans (pour 23% des accompagnements).

La part des 2-5 ans représente 11% des accompagnements réalisés, elle est en augmentation de +2 points par rapport à 2021.

Les équipes mobiles sont intervenues à minima auprès de 132 professionnels : auprès d'ASSFAM (pour 69 % des suivis soit +4 % par rapport à 2021), de MECS (pour 30% des suivis) et d'Etablissements de santé sur des situations dérogatoires (1%).

Il convient de noter que la part des jeunes bénéficiaires d'un reconnaissance MDPH a baissé de -15% par rapport à l'année dernière et s'élève à 33% des accompagnements réalisés.

Concernant les motifs d'entrée dans le dispositif, les équipes mobiles sont intervenues majoritairement pour venir en appui aux structures médico-sociales du champ de la protection de l'enfance (pour 40% des interventions) ; 32% des interventions ont été accordées pour permettre au jeune un maintien dans sa structure et 27% des interventions ont été menées pour faciliter une continuité de parcours du jeune.

A noter que la durée moyenne de prise en charge dans ce dispositif a baissé puisqu'elle est de 7,3 mois contre 8 mois recensé l'an dernier. Cette donnée est cohérente avec la part calculée des jeunes ayant bénéficié d'un renouvellement au cours de leur prise en charge puisque 44% des situations avaient bénéficié d'au moins un renouvellement à l'issue de la période d'accompagnement (contre 56% en 2021) : 22% à l'issue des 3 mois et 22% des situations voyaient leur prise en charge renouvelée au-delà de 6 mois. Il convient de noter que la part des renouvellements a baissé de -12% par rapport à l'année dernière.

La majorité des interventions de l'équipe mobile a porté sur des problématiques relevant de débordements par rapport au cadre et aux relations aux adultes/pairs (25%), de situations de ruptures familiales, scolaires et institutionnelles (21%), de confrontations conflictuelles avec l'autorité (20% soit +2% par rapport à 2021).

La part des situations relevant de conduites à risques a augmenté de +3% par rapport à 2021 et concernait 14% des suivis, à noter que les situations faisant suite à des fugues et des comportements violents concernaient 14% des accompagnements.

On constate enfin que celle relevant de la psychiatrie avec tentatives de mise en place de suivi a baissé de -1% par rapport à 2021 et concernait 8% des prise en charge.

L'accompagnement proposé par les équipes mobiles a porté sur la gestion des émotions, du stress, la prise de parole et la confiance en soi (15,5% des suivis) ainsi que la sécurisation de la place du jeune (15% soit +3% par rapport à 2021), l'accompagnement à la coordination des soins (13% soit +3% par rapport à 2021), la pose d'un cadre structurant (12%), le maillage interinstitutionnel éducatif/sanitaire (12% soit -3% par rapport à 2021).

Les autres interventions ont porté sur un étayage du gestionnaire avec les autres acteurs (pour 9%), le travail avec la famille et les relations parents/enfants (9%), la prévention par rapport aux réseaux sociaux, aux addictions et aux risques liés à la sexualité (4%), l'orientation vers un établissement spécialisé (4%), la mise en place d'un placement modulé (pour 3%), la mise en place d'activités le week-end et de temps de répit (pour 2,5 %) et enfin des accompagnements avec hospitalisation (1%).

Il convient de préciser que 20% des jeunes ont bénéficié d'un repli (soit -2% par rapport à 2021).

PERSPECTIVES FUTURES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- ➔ Poursuivre les groupes de travail impulsés en 2022.
- ➔ Sonder la satisfaction de l'ensemble des bénéficiaires concernant le dispositif
- ➔ Développer des temps de travail partagés avec l'ARS pour penser la fusion des équipes mobiles ASE/ARS.
- ➔ Quantifier la part de jeunes ayant fait l'objet d'une reconnaissance MDPH en cours d'accompagnement par l'équipe mobile.
- ➔ Continuer à accompagner la montée en charge d'activité des équipes mobiles

ANNEXE 3
Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
DEPARTEMENT DU NORD

Intitulé	MONTANT 2023		
	Part Etat	Part CD 59	TOTAL
1 : Insertion des allocataires du RSA et insertion des jeunes	9 121 537 €	9 121 538 €	17 883 075 €
Fiche 1.1 : Insertion des ARSA/ Garantie d'activité	7 094 940 €	7 094 941 €	14 189 881 €
Fiches 1.2 à 1.4 : Insertion des jeunes	2 026 597 €	2 026 597 €	4 053 194 €
Fiche 2 : Résorption des freins à l'emploi	822 948 €	822 948 €	1 645 896 €
Fiche 3 : Formation des travailleurs sociaux	20 000 €	20 000 €	40 000 €
Fiche 4 : Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP)	5 000 €	20 000 €	25 000 €
Fiche 5 : Mettre en place des maraudes mixtes Etat/ASE	101 579 €	101 579 €	203 158 €
Fiche 6 : Prévention spécialisée	363 446 €	1 196 554 €	1 560 000 €
Fiche 7 : Maisons des parents	400 000 €	400 000 €	800 000 €
Fiche 8 : Proposer à chaque jeune majeur issu de l'ASE un accompagnement	1 288 121 €	1 288 122 €	2 576 243 €
Fiche 9 : Equipes mobiles et lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE	1 104 378 €	1 104 378 €	2 208 756 €
TOTAL	13 227 009 €	14 075 119 €	27 302 128 €

Annexe 4

CONVENTION BASSIN MINIER DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, TERRITOIRE DÉMONSTRATEUR DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Entre

L'État, représenté par Monsieur Georges-François LECLERC, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, et par Monsieur Jacques BILLANT, Préfet du Département du Pas-de-Calais, et désignés ci-après par les termes « le Préfet »,

Et

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et désigné ci-après par les termes « le Département du Pas-de-Calais »,

Et

Le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Conseil départemental du Nord, et désigné ci-après par les termes « le Département du Nord »,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'instruction n°DGCS/SD1/2019/24 du 04 février 2019 relative à la mise en œuvre territoriale de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans son volet « Contractualisation entre l'Etat et les départements d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/2019/196 du 25 septembre 2019 relative à la mise en œuvre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Vu l'instruction n°DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/SDPAE/2020/28 du 12 février 2020 relative à la poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté notamment dans son volet « contractualisation d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi »

Vu l'instruction N°DIPLP/DGCS/SD1B/DGEFP/SDPAE/DPE/2021/23 du 19 mars 2021 modificative relative aux avenants aux conventions départementales d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi pour 2021

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/DIPLP/DGEFP/2022/19 du 19 janvier 2022 relative aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi départementales, métropolitaines et régionales pour l'année 2022

Vu le protocole pour faire du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais un territoire démonstrateur de la stratégie pauvreté en date du 9 novembre 2018 signé par l'État, le Conseil Régional Hauts-de-France et les Conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais

Vu la convention bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021, signée en date du 10 juillet 2019, jointe en annexe

Vu les avenants 2020 et 2021 et 2022 de la convention bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021, signés en date des 12/11/2020 et 16/12/2021 et 9/12/2022, joints en annexe

Vu la délibération de la Commission permanente du Département du Pas-de-Calais en date du 12 juin 2023 autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer le présent avenant à la convention,

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord en date du 26 juin 2023 autorisant le Président du Conseil départemental à signer le présent avenant à la convention,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu dès 2019 la conclusion de conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) avec les Départements, pour une durée de trois ans, de 2019 à 2021.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont par ailleurs partenaires de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier depuis 2017 ; à ce titre, ce territoire a été identifié comme territoire démonstrateur de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La contractualisation du 10 juillet 2019 pour la période 2019-2021 vient renforcer l'engagement contracté par les deux territoires.

Afin de prolonger cette dynamique, de tenir compte des retards pris durant la crise sanitaire et d'atteindre les cibles fixées pour 2023, le ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre chargée de l'insertion ont décidé à deux reprises une prolongation d'un an de la contractualisation avec les conseils départementaux, les métropoles et les conseils régionaux. Aussi, la présente convention s'inscrit dans la continuité de la contractualisation Etat-Département 2019-2021.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'État, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais définissent, pour le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ces engagements réciproques se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, les Départements mettront en œuvre des actions nouvelles ou renforceront des actions existantes, en association étroite avec l'État, ses partenaires et des personnes concernées.

Le territoire du bassin minier est particulièrement impacté par la crise économique et sociale qui procède de la crise sanitaire. A ce titre, les parties prenantes s'accordent sur la nécessité de donner une nouvelle impulsion au déploiement de ladite stratégie nationale sur le bassin minier, en se concentrant sur des sujets pour lesquels cette échelle peut apporter une plus-value au bénéfice de ses habitants.

Ce déploiement renforcé et élargi de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le bassin minier territoire démonstrateur, se décline ainsi autour de certains chantiers prioritaires, qui sont le point de convergence des attentes de l'État et des Départements, autour de l'accès à l'emploi et de la levée des freins à cet accès.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et des Départements sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTAT

Les engagements sont définis conjointement par l'État et les Départements dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi que la région), les partenaires associatifs et des personnes concernées ; dans cette perspective les acteurs de la protection sociale et de l'emploi (Pôle emploi, CNAF, CCMMSA, CNAM, CNAV) seront mobilisés.

2.1. Les engagements réciproques de l'État et des Départements au titre du « Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la Stratégie pauvreté »

En plus des actions relevant des conventions départementales déjà signées, l'État et les Départements s'engagent à renforcer leurs interventions sur le Bassin minier en privilégiant les articulations communes, indépendamment des moyens de mise en œuvre propres à chaque collectivité. Certaines actions seront menées de façon conjointe ou examinées conjointement pour les 2 Départements. D'autres relèvent d'un suivi propre à chaque Département.

→ Actions menées conjointement ou nécessitant un suivi interdépartemental :

Ces engagements sont détaillés dans l'annexe 2 par le biais de fiches action et relèvent des 4 priorités ci-dessous.

a) le soutien aux entreprises qui recrutent des personnes éloignées de l'emploi, par le déploiement des CIE BRSA ;

b) la nécessaire effectivité des clauses d'insertion en faveur de réels parcours d'insertion et de retour à l'emploi durable sur les chantiers de réhabilitation des logements miniers et de rénovation des cités minières, en lien étroit avec les bailleurs sociaux concernés mais aussi les EPCI à fiscalité propre ainsi que les communes dans le cadre des secteurs d'activités du bâtiment et des travaux publics (BTP) ;

Au titre du dispositif des clauses d'insertion, l'État et les deux départements conviennent de la nécessité de moyens renforcés et concentrés sur l'effectivité d'une politique d'achat socialement responsable mise en œuvre par les bailleurs sociaux. Il en est de même pour les EPCI à fiscalité propre ainsi que les communes au titre des aménagements urbains dans une logique élargie et intégrée de la rénovation des cités minières ;

Pour ce faire, les Départements s'engagent à une assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion, en matière de sensibilisation, de revue de programmation et de suivi des opérations, d'aide à la décision en terme d'achat socialement responsable, d'animation et de coordination auprès des acteurs locaux de l'insertion, l'emploi et la formation.

Dans cette lignée, les Départements élaborent en lien étroit avec leurs services territorialisés respectifs et l'ensemble des acteurs locaux suscités, une ingénierie « sociale » de projets, garante des « solidarités humaines et territoriales », tout particulièrement en matière de mise en cohérence des offres d'insertion, de professionnalisation et de mobilités dites « inclusives », au service de la réussite du dispositif des clauses d'insertion.

Pour suivre les retombées de ces actions, sera mis en place un suivi quantitatif périodique de ces clauses d'insertion couvrant l'ensemble du bassin minier. Un suivi de quelques cohortes sera également expérimenté pour mieux évaluer le devenir des personnes au-delà du décompte des dispositifs.

c) l'impulsion à consacrer et amplifier sur les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) dans une logique d'étape de parcours.

Au titre de l'insertion par l'activité économique, l'Etat et les deux Départements assurent d'appuyer leurs efforts conjoints sur la mobilisation de ce secteur au service de son développement, tout particulièrement en mobilisant leur aide à l'encadrement, ou à l'accompagnement socio-professionnel ainsi que leur cofinancement des postes de salariés en insertion.

Pour ce faire, les Départements s'engagent aux côtés de l'Etat, à apporter leur ingénierie technique et financière au service du développement des marchés réservés, et de l'intervention des SIAE sur les chantiers liés à l'ERBM. Une collaboration sera également nouée avec les partenaires ERBM pour

donner une meilleure visibilité sur les besoins des chantiers ERBM (réhabilitation des logements et rénovation urbaine).

Enfin, un travail collaboratif sera aussi mis en exergue afin de créer les conditions d'un retour à l'emploi durable pour les salariés en insertion des SIAE, et tout particulièrement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en lien étroit avec les opérateurs économiques du secteur marchand ;

d) la levée des freins à l'insertion via des actions en faveur de la mobilité inclusive et le développement des services à la petite enfance (crèches AVIP) ;

Au titre de la mobilité inclusive, les services des Départements et leurs partenaires seront mobilisés afin de procéder à une évaluation du degré de mobilité des participants, tout particulièrement au titre du dispositif des clauses d'insertion ;

Au titre des services à la petite enfance, l'Etat et les deux Départements déclinent une approche commune intégrée visant à favoriser l'accueil du jeune enfant (de zéro à trois ans) dans le cadre du dispositif des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). A ce jour, et face au constat de faible diffusion de ce dispositif, les parties prenantes souhaitent s'investir, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans ce projet transversal, qui allie les politiques de l'enfance/famille et de l'insertion par l'emploi.

Pour ce faire, les Départements visent à réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) aux parents sans emploi, et à les accompagner vers l'emploi ou la formation professionnelle, dans la logique d'améliorer leurs conditions de recherches d'emplois.

→ **Actions menées par chaque Département :** elles se répartissent entre deux axes principaux :

- Axe 1 : assurer l'émancipation sociale par l'activité en favorisant l'accès et le retour à l'emploi
- Axe 2 : mieux répondre aux attentes des enfants et des familles

L'État et les Départements s'engagent à mettre en œuvre les programmes d'actions suivants présentés en annexe 1 :

> Pour le Nord :

Action 1 (axe 2) : Mettre en œuvre coordonner et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage

Action 2 (axe 2) : Mieux garantir le droit à la santé des enfants

Action 3 (axe 2) : Développer la mobilisation des internats scolaires comme outil de prévention

Action 4 (axe 1) : Renforcer les clauses sociales d'insertion au service de l'ERBM

Action 5 (axe 1) : Développer une plate-forme « Mobilité inclusive »

Action 6 (axe 1) : Développer une mission entreprise (renforcement de la mobilisation des CIE)

Action 7 (axe 2) : Créer une équipe mobile pour le Bassin minier dédié à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE

> pour le Pas-de-Calais :

Action 1 (axe 1) : Mobiliser la « clause d'insertion » au service de l'ERBM

Action 2 (axe 1) : Développer des actions d'insertion spécifiques périmètre ERBM

Action 3 (axe 2) : Prévenir les sorties sèches ASE

Action 4 (axe 2) : Soutien à la parentalité (crèches AVIP)

Action 5 (axe 1) : Accompagnement au logement autonome des jeunes en difficultés

Action 6 (axe 1) : « Solution logement » pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours institutionnel ASE

2.2. Les engagements financiers de l'État et des Départements

L'État apporte son soutien financier aux Départements dans le cadre de la présente convention, pour la réalisation des actions décrites à l'article 2.1.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation financière issue du Pacte de Cahors, les dépenses des Départements correspondant à la part État de la présente convention ne seront pas prises en compte dans la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Au titre de l'année 2023, le soutien financier de l'État s'élève à un montant de **1 000 000 € réparti à part égale entre le Département du Pas-de-Calais (500 000 €) et le Département du Nord (500 000 €)**.

Les Départements s'engagent à consacrer aux actions décrites à l'art 2.1 des financements au moins équivalents dans leurs montants à ceux qui leur sont accordés pour ces actions par l'État au titre de la présente convention. Les Départements décriront en annexe 1 le budget afférent à chaque action.

2.3. Suivi et évaluation de la convention

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et l'État, avec une périodicité au moins annuelle. Les modalités de pilotage sont définies entre le préfet et les Conseils Départementaux.

Le suivi de la convention est assuré en lien avec le Conseil scientifique de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, placé auprès du Ministère des Solidarités et de la Santé depuis mars 2018, avec des indicateurs qu'il définit pour le suivi de la stratégie au niveau national.

Les Départements sont en charge de la préparation des rapports d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ces rapports contiennent un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Ces rapports contiennent également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par les départements et leurs partenaires sur le territoire.

Ces rapports font l'objet de délibérations départementales en vue d'une transmission au Préfet de région au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant la réalisation des actions. Ils sont mis en ligne sur l'espace numérique de travail de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et présenté lors d'une conférence régionale des acteurs.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

La contribution fera l'objet d'un double versement annuel.

Pour les actions menées par le Département du Nord, la contribution financière sera créditée sur le compte du Département du Nord.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Département du Nord

Code établissement : 2259 000 1801 244 Code guichet : 00468

Numéro de compte : C5990000000-42 Clé RIB : 42

IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9900 0000 042 BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Le comptable assignataire de la dépense est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Somme.

Pour les actions menées par le Département du Pas-de-Calais, la contribution financière sera créditée sur le compte du Département du Pas-de-Calais.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Département du Pas-de-Calais	
Code établissement : 3001	Code guichet : 00152
Numéro de compte : C6230000000-86	Clé RIB : 86
IBAN : FR90 3000 1001 56C6 2300 0000 086	BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet du Pas-de-Calais

Le comptable assignataire de la dépense est le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Somme.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUELEMENT

La présente convention prend effet à compter de sa signature, elle est conclue pour une durée d'un an.

Elle peut faire l'objet d'un avenant en cours d'année, portant sur les montants financiers alloués et le cas échéant sur les engagements respectifs de l'État et des Départements et les actions en découlant.

ARTICLE 5 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation doit être adressée au plus tard le 31 décembre de chaque année au Préfet. Les Départements restent soumis aux obligations résultant de l'article 4 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution de la convention.

ARTICLE 6 – LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Lille après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à LILLE, le

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Le Préfet de la Région Hauts-de-France,
Préfet du Nord

Jacques BILLANT

Georges-François LECLERC

Le Président du conseil départemental
du Pas-de-Calais,

Le Président du conseil départemental
du Nord,

Jean-Claude LEROY

Christian POIRET

L'engagement du Département du Nord pour le Bassin minier, « territoire démonstrateur » de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté



FICHES ACTIONS 2023

FICHE 1

METTRE EN ŒUVRE, COORDONNER ET ANIMER UN RESEAU DE PREVENTION PRECOCE POUR L'APPRENTISSAGE DU LANGAGE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les situations de difficultés de langage en s'appuyant sur des actions de prévention précoce	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rencontres partenariales	<p>> 3+3 réunions du comité de suivi/ comité de pilotage (constitués en 2020) en vue de l'organisation du 1er temps fort visant à sensibiliser les professionnels à la problématique des troubles du langage (dresser le décor)</p> <p>> <u>Réunion Temps fort « Des mots pour se dire, des mots pour grandir »</u> en mode visioconférence (270 inscriptions / 210 connexions)</p> <p>Sensibilisation des professionnels de la petite enfance sur les réalités des troubles du langage et leur implication pour l'enfant et son entourage. Intervention de Mme Sophie Marinopoulos, psychologue-psychanalyste, spécialiste de l'enfance et de la famille et membre du comité national sur les 1 000 premiers jours. Coût de l'organisation : 35 816 €</p> <p>Visioconférence disponible via le lien suivant : https://youtu.be/4gGkbMhHfko?t=151</p>	<p>Janvier – mars 2021</p> <p>19 mai 2021</p> <p>Juin – décembre 2021</p>	<p>Professionnels PMI des 3 territoires concernés (Valenciennois, Douaisis, et sud de la Métropole Lilloise), Administrations publiques, Education nationale, Associations de professionnels de santé (URPS Médecins Libéraux, URPS Orthoptistes, Fédération des Maisons de Santé Pluridisciplinaires) Experts scientifiques, Structures de soins et d'accueil d'enfants, Association de parents et d'aide à la Parentalité.</p> <p>Institut Lillois d'ingénierie de la santé</p>
Consolidation d'un diagnostic et d'une stratégie de prévention	<p>> 4+3 réunions du Comité de suivi /comité de pilotage en vue de l'organisation du 2ème temps fort « Des mots pour se dire, des mots pour grandir : comment faire réseau ? » visant un partage d'expériences, une meilleure connaissance des ressources existantes et une identification des axes de progrès pour définir les actions futures.</p> <p>Report de date initialement fixée au 2 décembre au 3 février 2022</p>	<p>Décembre 2021</p>	

Poursuite de la démarche réseau	<p><i>Pour l'année scolaire 2020/2021, la part des enfants avec un trouble du langage dépisté (profil 3 ERTL4 avec au moins une conclusion renseignée ou une orientation) est de 12 % (542/4 529 enfants examinés).</i></p> <p>> <u>Organisation d'un second Temps Fort</u>. Demi-journée destinée au partage d'expériences, à l'aperçu de l'existant, à la présentation d'outils de stimulation.</p> <p>Visioconférence disponible via : https://www.youtube.com/watch?v=CLD7I0_j8vg</p>	3 février 2022	
Pour aller plus loin en réseau	<p>> Démarrage du projet de réalisation du livre blanc en vue de la proposition et la mise en œuvre d'une stratégie de prévention précoce des troubles du langage : compte rendu des deux temps forts et identification des champs d'actions prioritaires.</p> <p>Cette ressource documentaire a pour but d'apporter une réponse claire, structurée et facile à lire afin de « mieux agir ensemble ! ».</p> <p>→ Recrutement d'un stagiaire étudiant en master management ingénierie de la santé, parcours coordination des trajectoires de santé.</p> <p><i>Pour l'année scolaire 2021/2022, la part des enfants avec un trouble du langage dépisté (profil 3 ERTL4 avec au moins une conclusion renseignée ou une orientation) est de 12% (526/4 308 enfants examinés).</i></p>	Action reconduite en 2023	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F1)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	70 000€	35 000 €	35 000€	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
% d'enfants vus en BSEM dépistés avec troubles du langage	24,9	10,1	12	12	12
Nombre de réunions d'information / sensibilisation organisées	/	2	1	1	1
Nombre de professionnels mobilisés sur le territoire	/	ND	214	175	

FICHE 2 MIEUX GARANTIR LE DROIT A LA SANTE DES ENFANTS



RESUME DU PROJET (FICHE 2)

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Améliorer le droit à la santé des enfants du territoire du Bassin minier	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en place d'une procédure de suivi et d'accompagnement des familles post Bilan de 4 ans	<p>> En lien avec les comités de pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> - finalisation du logiciel et des documents nécessaires pour le démarrage du projet - présentation de la démarche auprès des équipes infirmières par DT <p>> Lancement du dispositif le 8 Mars sur les 3 territoires avec ajustements en continu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition des équipes du KIT d'information BSEM/APESAL - Travail sur l'envoi des données de l'APESAL vers la PMI (retour suivi infirmier mensuel aux professionnels et responsables PMI) - signature d'un avenant à la convention Département – APESAL pour la mise en œuvre de la cellule de suivi <p>> Evaluation intermédiaire de l'impact du dispositif à moyen terme</p> <ul style="list-style-type: none"> - 449 enfants à suivre pour 585 dossiers anomalies - Sur 195 dossiers clôturés, 143 anomalies confirmées (73%). <p>>Reprise du dispositif à la rentrée scolaire pour fonctionner sur une année complète</p> <p>> Travail APESAL sur une cartographie des professionnels de santé/ structures relais par territoire du bassin minier pour l'orientation et l'accompagnement des familles : 185 Dentistes - 66 Ophtalmologues - 78 Orthophonistes - 21 ORL</p>	<p>Janvier au mars 2021</p> <p>Mars – Juillet 2021</p> <p>Septembre 2021</p> <p>Octobre – décembre 2021</p> <p>Action poursuivie en 2023</p>	<p>APESAL Sté PRAGMA DTV/DAPMI/DSI</p>

	Travail sur les indicateurs de pilotage		
	Accompagnement des professionnels infirmiers au long de l'année Point étape SPMI /DAPMI et recueil des observations/point sue les retours d'orientations.	27/01/2022	
	Demande de renouvellement de la convention par APESAL en Juillet 2022 pour une signature au 17/10/2022	Juin à Oct 2022	
	Point d'étape APESAL/DAPMI/SPMI depuis le déploiement du dispositif : état des lieux des orientations, recueil des observations, pistes d'amélioration	03/11/2023	
	Travail en partenariat avec la DSI Groupe de travail APESAL/DAPMI/SPMI/DSI / Pragméa (prestataire informatique d'APESAL) pour résolution et réajustement des problèmes inhérents aux envois des données via le logiciel Horus	09/11/2022	
	Au 10/01/2023 2205 dossiers anomalies ont pu bénéficier d'un accompagnement Apesal depuis sa mise en place le 08/03/2021	Action poursuivie en 2023	
	Découpage sur 3 années scolaires ➤ 2020 2021 incomplète 635 anomalies ➤ 2021 2022 complète 1935 anomalies ➤ 2022 2023 en cours 694 anomalies		
	Point étape APESAL/DAPMI/Infirmier.e.s Point étape et recueil des besoins et observations	31/01/2023	

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F2)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	140 000€	70 000€	70 000€	

INDICATEURS

	BILAN 2020	BILAN 2021 (du 1er mars au 23 novembre 2021)	BILAN 2021 2022	OBJECTIFS 2023
% d'enfants dépistés en BSEM avec anomalies à suivre	31,5	42,4 %	Horus pour 2022 :42,6%	45%
Nombre de familles faisant l'objet d'un accompagnement	ND	662	Données extraites d'Horus :1886 BSEM avec au moins une orientation. Données fournies par APESAL :1935 orientations pour 1490 enfants	1900 BSEM
% Types d'anomalies suivis	/	Visuelles : 40 % Auditives : 15 % Dentaires : 13 % Langage : 32 %	Sur les 1935 orientations : Vision : 39% Langage : 35% Dentaire :10% Audition :15%	
% Types de professionnels de santé sollicités	1/ Spécialistes : 90 2/ Médecin traitant : 7 3/ Psy PMI : 2 4/ CMP : 1	/	Non renseigné	
% retour sur prise en charge effectives suites au BSEM	11,3	66 %	Chiffrage évolutif en fonction des retours des familles et de la complétude dans Horus Données extraites d'Horus 63% Données fournies par APESAL 69%	

FICHE 3

DEVELOPPER LA MOBILISATION DES INTERNATS SCOLAIRES COMME OUTIL DE PREVENTION



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Soutenir les jeunes dans leur parcours de formation	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Déploiement du dispositif	<p>Pédagogie autour du dispositif à destination des professionnels de territoire avec mise à disposition d'une boîte à outils et accompagnement à l'appropriation du dispositif.</p> <p>Développement d'une communication vers l'interne et vers l'externe pour mobiliser le dispositif</p>	Janvier – décembre 2022	<p>UTPAS et PEFJ à l'interne, Centres sociaux</p> <p>Postes ALSES, Clubs de prévention</p> <p>Techniciens d'Interventions Sociales et Familiales (TISF), Equipe de réussite éducative (ERE)...</p>
Pilotage	Collecte, Traitement, analyse et fiabilisation des données collectées	De janvier à octobre 2022	Département du Nord (PPGB)
Outillage	Réflexion menée sur une cartographie de l'offre en internats sur l'académie de Lille	De Janvier 2022 à Mai 2022	Rectorat de Lille et DSDEN
	Mise à jour et diffusion du référentiel de prise en charge et d'accompagnement en interne et en externe	De Juin 2021 à Aout 2022	PEFJ, Opérateurs de mesures à domicile , UTPAS
Communication	Communication institutionnelle (identification d'expériences positives pour réaliser des interviews, actualisation page froide...) partenariale et grand public.	De Juin 2021 à Septembre 2022	DIRCOM, UTPAS, Opérateurs de mesures à domicile
Actions menées en complémentarité de la démarche	Rapprochement avec la Région des Hauts de France notamment du Pôle Education Lycées (Politiques Educatives, Fonctionnement des établissements, mission Proch'orientation, Direction Equipements patrimoine Lycées) en vue d'intégrer la Charte régionale des internats les objectifs poursuivis étant convergents à ceux du Département.	De mai 2021 à Décembre 2022	Région des Hauts de France
	Rapprochement avec l'Education nationale suite à la signature de la convention liant le collège de la Chasse royale à l'Education	De mai 2021 à août 2022	Education Nationale

	Nationale et au Département, dans le cadre de l'ouverture d'un internat d'excellence en septembre 2022 (40 nouvelles places créées : 20 places filles, 20 places garçons). Rapprochement avec le CIO du Valenciennois afin de co-construire un outil interactif recensant les structures avec leurs typologies.	De Décembre 2021 à décembre 2022.	CIO Valenciennois
Organisation d'une gouvernance	Définition du rôle du Comité de pilotage. Identification des acteurs participants au comité de pilotage. Programmation d'un COPIL Bassin minier. RDV politique entre le Département et la Région en vue d'aborder notamment les problématiques des transports régionaux pour les jeunes fréquentant les internats scolaires.	De Novembre 2021 à janvier 2022. mars 2022	Education Nationale, Région, Département (DGASol et DGAST) Département / Région / Education nationale
Evaluation du dispositif	Mise en place d'un cadre d'évaluation ex post afin de mesurer l'impact du dispositif sur la durée du conventionnement , à chaque fin de période scolaire.	Action renouvelée en 2023	DGASol, DGAST

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F3)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	
Montant prévisionnel 2023	203 000€	43 000€	160 000€	

INDICATEURS

INDICATEURS	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre de jeunes bénéficiaires sur le Bassin Minier <i>Dont Valenciennois</i> <i>Dont Douaisis</i> <i>(2 UT de la métropole lilloise manquantes)</i>	51 suivis contre 25 attendus 29 22	49 accompagnements 32 17	65 suivis contre 50 attendus 42 23 L'absence de remontées de données (=2UTPAS)	65
Durée d'accompagnement	3 mois	Moyenne de 10 mois (soit 1 année scolaire)	Moyenne de 10 mois (soit une année scolaire)	10 mois (une année scolaire)
Nombre de jeunes bénéficiaires dont l'aide a été reconduite entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 <i>Dont Valenciennois</i> <i>Dont Douaisis</i>	10 bénéficiaires 3 7 (soit 20% des jeunes)	25 bénéficiaires 17 8 (soit 51% des jeunes)	20 bénéficiaires 14 6 (soit 31%, des sorties ont été constatées raison de fin de cycle)	

FICHE 4 RENFORCER LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur la clause d'insertion	1 ^{er} juillet 2019	4 ANS

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Renforcement de la clause d'insertion sur le valenciennois et le Douaisis	2 chargés d'appui pour le Douaisis et le Valenciennois ont été recrutés pour promouvoir les profils d'allocataires du RSA auprès des entreprises adjudicataires et coordonner les actions territoriales en lien avec les partenaires (PLIE, EPCI, ETAT, Bailleurs, Entreprises) Ils assurent le suivi des opérations clauses, la mise en place d'actions de mobilisation, de découverte des métiers, et des actions de recrutement.	opérationnel	Facilitateurs CAPH et CAVM Etat, Région, Centres de formation Bailleurs, Pôle Emploi, mission locales, CCAS Les EPCI, les employeurs

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES		
Montant prévisionnel 2023	80 000 €	40 000 €	40 000 €			

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	OBJECTIF 2022	BILAN 2022	OBJECTIF 2023
Nombre d'allocataires du RSA recrutés	0	13	75 23 (DT Douai) 52 (DT Valenciennes)	100	Nbre de marchés clausés : 45 Nbre d'heures prévues : 199 101 Nbre d'heures réalisées : 214 681 Conversion ETP (1 ETP =1607h) : 133	100

PERSPECTIVES 2023

Pour 2023, le Département du Nord renforce ses actions pour dynamiser la préparation à l'emploi des nordistes allocataires du RSA.

Des semaines thématiques labellisées RSA en partenariat avec Pôle emploi sont planifiées sur les 2 territoires de l'ERBM. Elles mobilisent des entreprises locales en tension d'emploi et favorisent la rencontre avec les demandeurs d'emploi allocataires du RSA.

D'autres événements ciblés sur la filière BTP tels que « Batis ton avenir » sont programmés, ainsi que la mobilisation du container mobile en partenariat avec la FRTP et le GEIQ TP.

FICHE 5 DEVELOPPER UNE PLATEFORME « MOBILITE INCLUSIVE »



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics prioritaires en levant les freins liés à la mobilité	1 ^{er} juillet 2019	quatre ans

OBJECTIF 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Mise en place de plateformes de mobilité Budget 120 000 €	<p><u>Sur le Valenciennois</u> > Appui aux entreprises et aux projets mobilité</p> <p>> Optimisation des modes de communication (lieux de proximité, guide de prescription, développer l'offre numérique)</p> <p><u>Sur le Douaisis :</u> > plateforme Mobilité durable avec des lieux de permanence au plus près du public</p> <p>> Faciliter l'accès à une offre diversifiée de moyens de locomotion (scooters électriques, location de voitures, vélos électriques...)</p> <p>> Accompagner le public à travers un diagnostic mobilité + propositions adaptées pour une mobilité durable responsable et autonome</p>	<p>Opérationnalité</p> <p>Opérationnalité</p>	<p>Référents RSA Villes concernées Opérateurs de mobilité</p>

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59
Montant prévisionnel 2023	120 000 €	60 000 €	60 000 €

INDICATEURS

	2019 BILAN	2020 BILAN	2021 BILAN	BILAN 2022	OBJECTIF 2023
Nombre de personnes accompagnées	/	14	129	188	190
Nombre d'actions de formation réalisées (bénéficiaires)	/	0			
Nombre de solutions mises en œuvre (bénéficiaires)	/	17	261		
Nombre de partenaires prescripteurs formés	/	35	19		
Nombre de jours de mises à disposition de véhicules	/	0	447		

FICHE 6 DEVELOPPER UNE MISSION ENTREPRISE (DYNAMISATION DES CIE)



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA en s'appuyant sur le CIE Bassin Minier	Juillet	6 mois

OBJECTIF 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Renforcer la promotion du CIE Bassin minier en direction des entreprises pour le recrutement des allocataires du RSA des territoires du Douaisis et du Valenciennois Budget de 25 000 euros	Nouveau : Signature de la CAOM 2023 pour une première tranche de 1000 CIE Bassin Minier (Maxi 1200). Compte-tenu des objectifs, il a été demandé de renforcer la prospection des entreprises des 2 bassins concernés et faire la promotion des profils d'allocataires. A ce titre, un renfort de chargé de mission Entreprises est en cours de recrutement jusque fin d'année.	Opérationnalité	Etat, Pôle emploi

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	25 000 €	12 500 €	12 500 €	

INDICATEURS

	OBJECTIFS 2023
Nombre de CIE Bassin minier à signer	1 000
Prospection entreprises du renfort	480
Nombre d'actions collectives en direction des entreprises	6

PERSPECTIVE 2023

Le Département du Nord s'est engagé avec L'Etat dans le cofinancement des Contrats Initiative Emploi (CIE) pour favoriser l'insertion professionnelle des Allocataires du RSA au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Une première tranche de 1000 CIE a été signée avec l'Etat dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectif et de moyen (CAOM).

Pour promouvoir les profils des allocataires du RSA auprès des employeurs du Douaisis et du Valenciennois et atteindre l'objectif des 1000 CIE à fin 2023, il est proposé le recrutement d'un chargé de mission entreprises en renfort pour la promotion de la mesure sur les 2 territoires (Douaisis, Valenciennois)

FICHE 7

CREER UNE EQUIPE MOBILE DANS LE BASSIN MINIER DEDIEE A LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES D'ENFANTS DE L'ASE



RESUME DU PROJET

DESCRIPTION DE L'ACTION	DATE DE MISE EN PLACE DE L'ACTION	DUREE DE L'ACTION
Eviter les ruptures de prise en charge des jeunes en situation complexe et faciliter les continuités de parcours	1 ^{er} juillet 2019	5 ans

OBJECTIFS 2023

ACTIONS MISES EN PLACE	ETAT D'AVANCEMENT	CALENDRIER	PARTENAIRES
Rapprochement avec l'ARS	Réalisé : Expérimentation d'un rapport de gestion commun et identification d'indicateurs de suivi et de résultat commun.	Mars – avril 2022	CD59/ARS DOMS
Mise en place de 4 groupes de travail : <ul style="list-style-type: none">PLAN DE TRAVAILSATISFACTIONRAPPORT DE GESTIONMESURE D'IMPACT	<p>1. PLAN DE TRAVAIL</p> <p>➔ Harmonisation des pratiques : Débuté</p> <p>A/ Nécessité d'harmoniser les documents :</p> <ul style="list-style-type: none">de pilotagerelatifs à l'accompagnement (document de bilan, document de cadrage, formalisation d'un PAP, questionner la place et le rôle de chacun dans une équipe mobile [ES / IDE / TS / CSE...]). <p>B/ Nécessité de réaliser des évaluations régulières et en fin de prise en charge.</p> <p>➔ Articulations à mettre en place entre le sanitaire et le médico-social : Débuté</p> <ul style="list-style-type: none">Outils de travail commun ASE/ARS	Action reconduite en 2023	Equipes mobiles La Sauvegarde du Nord AFEJI CD59 : Pôle Etablissements et Responsables de Pôle Enfance Famille Jeunesse des territoires
	<p>2. SATISFACTION DES PUBLICS : Réalisé</p> <ul style="list-style-type: none">Réalisation de 3 questionnaires de satisfaction à destination des bénéficiaires de l'accompagnement proposé par l'Equipe Mobile (Professionnels en MECS et ASSFAM / Jeunes et familles / Autoévaluation des Equipes mobiles)		
	<p>3. RAPPORT DE GESTION COMMUN ASE/ARS : Réalisé</p>		

	<p>4. MESURE D'IMPACTS :</p> <p>⇒ Les réflexions du groupe se sont éloignées de l'objet du dispositif. L'évaluation de la couverture des besoins primaires du jeune a été évoquée.</p> <p>⇒ Pour rappel les équipes mobiles ont été créées pour répondre à 3 objectifs : venir en appui aux professionnels ; poursuivre l'accompagnement du jeune au sein de sa structure et faciliter une continuité de parcours.</p>		

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

BUDGET (F6)	TOTAL	PART ETAT	PART CD 59	NOTES
Montant prévisionnel 2023	1 200 616 €	239 500 €	961 116€	

INDICATEURS

	BILAN 2019	BILAN 2020	BILAN 2021	BILAN 2022	OBJECTIFS 2023
Nombre d'équipes mobiles opérationnelles	0	1	1	1	1
Nombre d'enfants accompagnés	20	39	83	85 Chiffre arrêté au 30/11/2022	85
Nombre de place de repli installées	0	2	3	3	3
Nombre de replis réalisés	0	0	33	0	
Durée de prise en charge	2 mois (Création des équipes en octobre 2019)	9 mois (suite COVID)	6,3 mois	11 mois	

ANNEXE 6

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté Bassin minier Nord-Pas-de-Calais territoire démonstrateur

DEPARTEMENT DU NORD

Intitulé	MONTANT 2023		
	Part Etat	Part CD 59	Total
Fiche 1 – Mettre en œuvre, coordonner et et animer un réseau de prévention précoce pour l'apprentissage du langage (axe 2)	35 000 €	35 000 €	70 000 €
Fiche 2 – Mieux garantir le droit à la santé des enfants (axe 2)	70 000 €	70 000 €	140 000 €
Fiche 3 – Développer la mobilisation des internats scolaires comme outil de prévention (axe 2)	43 000 €	160 000 €	203 000 €
Fiche 4 – Renforcer la clause sociale d'insertion (axe 1)	40 000 €	40 000 €	80 000 €
Fiche 5- Développer une plate-forme « mobilité inclusive » (axe 1)	60 000 €	60 000 €	120 000 €
Fiche 6 - Développer une mission entreprise (dynamisation des CIE) (axe 1)	12 500 €	12 500 €	25 000 €
Fiche 7 – Créer une équipe mobile pour le bassin minier dédiée à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE (axe 2)	239 500 €	961 116 €	1 200 616 €
	500 000 €	1 338 616 €	1 838 616 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Avenants financiers pour l'année 2023.

Par délibération du 17 décembre 2018 (DGASOL/20218/248), le Département du Nord s'est engagé dans la lutte contre la pauvreté aux côtés de l'Etat par la signature d'une Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE).

Cette convention a été déployée sur une période de quatre ans de 2019 à 2022.

Par délibération du 15 mai 2023 (DGAREAS/2023/124) un bilan d'exécution a dressé l'ensemble des actions mises en œuvre sur l'année 2022 entre les services du Département et de l'Etat au travers d'indicateurs de résultats détaillés et d'un dialogue de performance.

Pour l'année 2023, l'Etat a souhaité poursuivre son engagement avec le Département de Nord par le biais d'un nouveau conventionnement financier au titre de l'année 2023 :

- la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi avec une participation de l'Etat de 13 227 009 € (Annexes 1 à 3) ;
- l'engagement du Département pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur » de la Stratégie Nationale avec une participation de 500 000 € pour l'Etat (Annexes 4 à 6).

Ces financements se recentreront en 2023 sur la poursuite de la dynamique en faveur de l'insertion des allocataires du RSA et l'accompagnement des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Ainsi, cette nouvelle convention va permettre la poursuite et l'amplification de la dynamique engagée depuis 4 ans en direction des allocataires du RSA par un financement à hauteur de 9 944 486 € pour :

- les 7 Maisons Nord Emploi (MNE) ;
- les opérations « Réussir Sans Attendre » qui ont fait leur preuve en terme de mobilisation des allocataires ;
- les travailleurs sociaux accompagnement global ;
- la mise en place d'un accompagnement à la levée des freins psycho-sociaux au retour à l'emploi et d'un réseau d'assistantes maternelles dédiées aux allocataires en insertion.

Les orientations nationales prises par l'Etat ont acté en 2022, la sortie des actions relatives à la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté. Les projets relatifs à cet objectif ont été retirés des mesures socles du contrat.

Afin de maintenir un soutien financier de l'Etat sur ces actions portant sur l'accompagnement des jeunes, un budget de 5 584 999€ financé pour moitié par l'Etat reste inscrit pour l'année 2023 au titre des initiatives départementales. Ces crédits permettront la poursuite des actions engagées dès 2020 pour sécuriser et accompagner la sortie des jeunes majeurs du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance

(accompagnement des jeunes majeurs MNA, services de suite, dispositif logements adaptés, aides à l'équipement, accompagnement dans le logement ...).

Dans la perspective du futur Pacte des Solidarités, l'Etat maintient également une part de financement de 363 446 € sur la prévention spécialisée.

Dans cette même optique, un financement de 126 579 € est reconduit par l'Etat sur la formation des travailleurs sociaux, les maraudes mixtes et le premier accueil social inconditionnel de proximité.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- d'approuver les fiches-actions pour 2023 au titre de l'engagement du Département du Nord dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et celle de l'engagement pour le Bassin Minier « territoire démonstrateur », jointes en annexes 2 et 5 du rapport ;

- d'approuver les termes de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) ci-jointe en annexe 1 entre le Département du Nord et l'Etat, définissant les engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du Pacte des Solidarités, dont le soutien financier de l'Etat à hauteur de 13 227 009 € ;

- d'approuver les termes de la convention « Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, territoire démonstrateur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » ci-jointe en annexe 4, entre le Département du Nord, l'Etat et le Pas-de-Calais, définissant pour le bassin minier les engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le soutien financier de l'Etat à hauteur de 500 000 € ;

- de m'autoriser à signer ces conventions au titre de l'année 2023, relative à l'engagement du Département du Nord dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
11004OP011	11004E07			5 691 621 €
12002OP018	12002E17			8 035 388 €

Christian POIRET
Président du Département du Nord